



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR  
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

DIRECTION DE LA STRATÉGIE ET DU  
DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

Tél. : 27 20 30 90 47

Email : dsdi@tresor.gouv.ci

Adresse : BP V 98 ABIDJAN

Abidjan, le

28 MAR. 2025

Le Directeur

N° 151 /MFB/DGTCP/DSDI/SDPCA/KAC

SOIT-TRANSMIS

Destinataire (s) : Monsieur le Directeur  
de la Communication et des Relations Publiques

V/Réf. :

Objet : Correspondance n° 01415/MFB/DGI/CS/BA/DLCD-SDL/sas/03-2025 du 24 mars 2025, émanant de la Direction Générale des Impôts (DGI), portant attestation de régularité de situation fiscale pour les mandats de paiement.

Observations : Pour diffusion auprès des Comptables Publics.

Nombre de pièce (s) jointe (s) : 01

Le Directeur  
DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE  
Direction de la Stratégie et du Développement Institutionnel  
Bernard Akpess YAP  
Administrateur en Chef  
des Services Financiers

DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

FICHE DE TRANSMISSION DU COURRIER « ARRIVEE »

Expéditeur MFB/NOI

Le 25-03-25

Références d'origine : N° 01415

S/N° 1441

DU 24-03-25

Date de transmission 25-03-25

Date d'imputation 25/03/2025

Date de traitement

DESTINATAIRE

<input type="checkbox"/> DG	<input type="checkbox"/> DGA BEUGRE AMOS	<input type="checkbox"/> DGA SANOGO
<input type="checkbox"/> ACCC	<input type="checkbox"/> DECFINEX	<input type="checkbox"/> DSFD
<input type="checkbox"/> ACCD	<input checked="" type="checkbox"/> DSDI	<input type="checkbox"/> DSI
<input type="checkbox"/> ACCT	<input type="checkbox"/> DF	<input type="checkbox"/> IGAT
<input type="checkbox"/> AJT	<input type="checkbox"/> CEE	<input type="checkbox"/> OED
<input type="checkbox"/> AMAT - CI	<input type="checkbox"/> DMG	<input type="checkbox"/> PGA
<input type="checkbox"/> CMPABB	<input type="checkbox"/> DQN	<input type="checkbox"/> PGAE
<input type="checkbox"/> CRAT	<input type="checkbox"/> DRH	<input type="checkbox"/> PGSGAP
<input type="checkbox"/> CT	<input type="checkbox"/> CE	<input type="checkbox"/> SERVICE SECRETARIAT
<input type="checkbox"/> SERVICE COURRIER	<input type="checkbox"/> SERVICE ARCHIVES	<input type="checkbox"/> PROTOCOLE

x Pilote PR4 (PGSGAP)

INSTRUCTIONS

- A classer
- M'en parler
- Me représenter
- Me voir
- Pour analyse et note
- Pour attribution
- Pour Avis
- Pour compétence
- Pour dispositions à prendre
- Pour examen
- Pour information
- Pour participation
- Pour suite à donner
- Pour suivi
- Pour traitement diligent

INSTRUCTIONS PARTICULIERES

DSDI : pour large diffusion

25/03/2025

Signature

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Abidjan, le **24 MAR. 2025**

*Le Directeur Général*

**01415** /MFB/DGI/CS/BA/DLCD-SDL/sas/03-2025

**A**  
**Monsieur le Directeur général**  
**du Trésor et de la Comptabilité**  
**publique**  
**BP V 98**

**Abidjan**

**Réf:** V/L n° 0041/MFB/DGTCP/PGPS/LDH du 06 février 2025

**Objet : Attestation de régularité de situation fiscale  
pour les mandats de paiement**

**Monsieur le Directeur général,**

Par courrier visé en référence, vous avez porté à la connaissance des gestionnaires de crédits du Ministère de la Cohésion nationale, de la Solidarité et la Lutte contre la Pauvreté, l'obligation de présenter une attestation de régularité de situation fiscale portant la mention « **pour paiement** » et signée par le Directeur général des Impôts ou son Directeur général adjoint, dans le cadre du règlement d'une dépense par vos services.

Vous indiquez que conformément aux dispositions de l'article 111 du Livre de Procédures fiscales, aucun comptable public ne peut procéder à un paiement quelconque au profit d'un fournisseur de biens ou de services, ou de toute autre personne, sans avoir au préalable exigé la présentation d'une attestation de régularité de situation fiscale ou d'un quitus fiscal.

Vous relevez que ladite attestation générée automatiquement par le Système intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire (SIGICI), pour être valable, doit obligatoirement porter la signature du responsable du Centre des Impôts compétent.

J'ai l'honneur de porter à votre attention que depuis la mise en place du SIGICI en 2019, l'attestation de régularité de situation fiscale générée automatiquement en ligne, est signée soit par le Directeur des grandes Entreprises, soit par le Directeur des moyennes Entreprises ou par les Directeurs régionaux en ce qui concerne les contribuables relevant d'un centre des Impôts de leur ressort territorial.


Cette délégation de la compétence de signature de ladite attestation auxdits Directeurs, obéit à la volonté de l'Administration fiscale d'assurer la célérité dans la délivrance des documents aux contribuables.

Au regard de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir instruire vos services à la prise en compte de cette mesure.

Veillez agréer, **Monsieur le Directeur général**, l'expression de ma considération distinguée.

**Ampliation :**

- Ministre des Finances et du Budget.

 Direction générale des Impôts-Abidjan-Plateau  
Cité administrative - Tour E 10<sup>ème</sup> étage  
BP V 103 Abidjan

• Tél. : 27 20 21 10 90  
• Dir : 27 20 22 65 04  
• Fax : 27 20 22 87 86

• Email : [infodgi@dgi.gouv.ci](mailto:infodgi@dgi.gouv.ci)  
• Site web : [www.dgi.gouv.ci](http://www.dgi.gouv.ci)  
• Ligne verte : 800 88 888



*EC 2503 2025/SC4/909/ASA*

*1441*



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR  
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Paierie Générale de la Protection Sociale  
Tél : 27 22 22 08 30/31  
P C : 515  
Email : pgps@tresor.gouv.ci  
Adresse : BP V98 ABIDJAN

Abidjan, le 06 FEV 2025

Le Payeur Général

N° 004 /MFB/DGTCP/PGPS/LDH

Destinataires : Mesdames/Messieurs les Gestionnaires de Crédits  
du Ministère de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte  
contre la Pauvreté  
ABIDJAN

V/Réf. :

Objet : Attestation de Régularité Fiscale pour les mandats de paiement

Nombre de pièces jointes : 00

Mesdames/Messieurs les Gestionnaires de Crédits,

Le livre de procédure fiscale, en son article 111, énonce qu'aucun comptable public ne peut procéder à un paiement quelconque au profit d'un fournisseur de biens et services ou toute autre personne, sans avoir au préalable exigé la présentation d'une attestation de régularité de situation fiscale ou d'un quitus fiscal.

En application de cette disposition, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le règlement d'une dépense par nos services, outre les pièces justificatives afférentes, est subordonné à la présentation d'une attestation de régularité fiscale (ARF) portant la mention « **pour paiement** » signée par le Directeur Général des Impôts ou le Directeur Général Adjoint des Impôts.

Par ailleurs, l'attestation de régularité fiscale (ARF) générée automatiquement par le Système Intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire (SIGICI), pour être valable, doit obligatoirement porter la signature du Responsable du Centre des Impôts compétents.

Je vous prie d'agréer, Mesdames/Messieurs les Gestionnaires de Crédits, l'expression de ma considération distinguée.

NETTE BI IRIÉ DANIEL  
Administrateur Général  
des Services Financiers